



## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### QUILVEST MONEY MARKET SRI PART I (Capitalisation) FR0011336544

Ce Fonds est géré par DYNASTY AM S.A.

#### Objectifs et politique d'investissement

La classification AMF du Fonds est : Monétaire

L'objectif du Fonds, qui est un Fonds commun de placement, est d'offrir sur la période de placement recommandée, une performance nette de frais de gestion égale à l'EONIA capitalisé, diminué des frais de gestion tout en prenant en compte les critères d'Investissement Socialement Responsable (ISR) dans un processus de sélection et d'analyse des titres du Fonds. Cet indice correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro, il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone euro.

Le Fonds adopte un style de gestion active en cherchant à obtenir une performance égale à l'EONIA capitalisé diminué des frais de gestion à travers des titres répondant à des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le cadre d'une méthodologie d'investissement socialement responsable (ISR).

Dans un souci d'objectivité, la gestion ISR s'appuie sur deux initiatives : Le Pacte Mondial de l'ONU (dix principes dans les domaines de l'environnement, des droits de l'Homme, des droits du travail et de la lutte contre la corruption) et Les Principes pour l'Investissement Responsable. Les émetteurs en portefeuille sont sélectionnés en fonction d'un processus prenant en compte des critères de gestion socialement responsable qui peuvent être la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour le pilier environnement ; les droits de l'Homme, la santé et la sécurité pour le pilier social ; les politiques de rémunération et en matière d'éthique anti-corruption pour le pilier gouvernance.

L'analyse extra financière se fait en deux étapes. Tout d'abord, l'équipe de gestion procède à l'exclusion des émetteurs dont l'activité est controversée ou susceptible de ne pas tenir compte des facteurs environnementaux, de gouvernance et de respect des droits humains (exclusion des titres du domaine des Mines Anti Personnel et des Bombes à sous Munitions et des titres pouvant être fragilisés dans leur réputation : travail des enfants, armement,...). Ensuite, l'univers ainsi obtenu est analysé sur un plan ISR. La gestion du risque extra-financier s'appuie sur l'expertise de la société EIRIS pour analyser les émetteurs.

Enfin, la sélection des émetteurs peut se faire sur la base d'une approche Best-in-Class (sélection des émetteurs aux meilleures pratiques au sein de leurs secteurs).

Afin d'améliorer la procédure d'Investissement Socialement Responsable, la société DYNASTY AM S.A. va appliquer systématiquement un deuxième filtre Best-in-Class. Ce deuxième filtre équivaut à une exclusion d'environ 20%.

Au moins 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ISR.

Néanmoins, l'OPCVM peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des titres vifs et/ou des parts ou actions d'OPC n'ayant pas été soumis à une analyse ISR.

Pour atteindre son objectif, le Fonds est investi jusqu'à 100% en produits monétaires à taux fixe ou à taux variable ou révisables ou indexés et obligataires à taux fixe libellés en euro.

L'exposition aux marchés monétaires sera établie dans une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 0,5.

Le portefeuille est investi dans des titres de haute qualité.

Pour évaluer la qualité de crédit des titres, la société de gestion s'appuie sur un modèle interne de notation. Elle mène sa propre analyse de crédit dans la sélection des titres à l'acquisition des titres et en cours de vie.

La société de gestion ne s'appuie pas mécaniquement sur les notations fournies par les agences de notation et privilégie sa propre analyse de crédit pour prendre ses décisions d'investissement/désinvestissement, évaluer la qualité de crédit des actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

Le Fonds pourra détenir des titres non notés par les agences de notation mais qui auront été analysés comme des titres de haute qualité par le système de notation développé par la société de gestion.

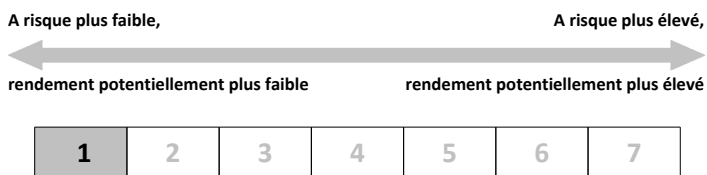
Le Fonds pourra utiliser des instruments dérivés, sans recherche de surexposition, à des fins d'exposition et/ou de couverture du portefeuille au risque de taux.

Affectation du résultat net et des plus-values nettes réalisées: le Fonds capitalise ses revenus.

Les demandes de rachat de parts sont reçues chaque jour de calcul de la valeur liquidative (avant 11h) et exécutées sur la base de la dernière valeur liquidative calculée la veille, à cours connu. Les règlements sont effectués en J.

Durée de placement recommandée : 1 jour.

#### Profil de risque et de rendement



Le Fonds présente un profil sécuritaire dû à son exposition au marché monétaire.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur :

**Risque de crédit :** Le Fonds, investissant en obligations, titres du marché monétaire ou autres titres de créance, court le risque que l'émetteur fasse défaut. La probabilité d'un tel évènement dépend de la qualité de l'émetteur.

**Risque de contrepartie :** L'utilisation de dérivés de gré à gré expose le Fonds à un défaut partiel ou total de la contrepartie à honorer ses engagements. Ceci pourrait infliger une perte financière au Fonds.

La survenance de ce risque peut provoquer une baisse de la valeur liquidative de votre Fonds.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

|                                                                                                                                                                                                      |       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Frais d'entrée                                                                                                                                                                                       | Néant |
| Frais de sortie                                                                                                                                                                                      | Néant |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. |       |

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

|                |       |
|----------------|-------|
| Frais courants | 0,13% |
|----------------|-------|

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

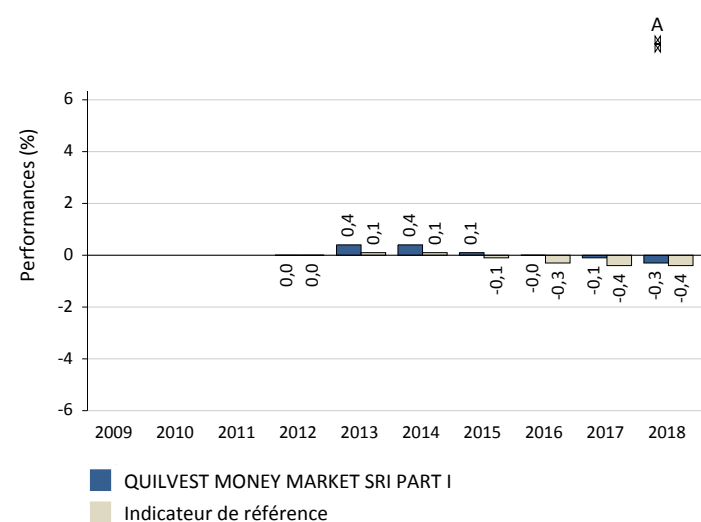
|                           |       |
|---------------------------|-------|
| Commission de performance | Néant |
|---------------------------|-------|

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2018. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre Fonds.

**Pour plus d'information sur les frais du Fonds, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus, disponible sur demande à l'adresse [www.dynasty-am.lu](http://www.dynasty-am.lu).**

## Performances passées



A : A compter du 29/03/2018, transfert de la gestion du Fonds à DYNASTY AM S.A.

Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le Fonds.

Date de création du Fonds : 12 février 2003

Date de création de la part : 7 novembre 2012

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence: EONIA (Euro Overnight Index Average).

## Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite auprès de DYNASTY AM S.A., 16 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les informations relatives aux autres catégories de parts existantes sont disponibles selon les mêmes modalités.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet : [www.dynasty-am.lu](http://www.dynasty-am.lu).

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet suivant [www.dynasty-am.lu](http://www.dynasty-am.lu). Un exemplaire papier de cette politique de rémunération sera mis gratuitement à disposition des investisseurs du Fonds sur demande à la société de gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

La responsabilité de DYNASTY AM S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société de gestion DYNASTY AM S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2019.